

Séance No 3 du Conseil général

du jeudi 13.12.2007, de 19:30 à 21:20,
dans la salle de gymnastique de St-Romain

Présents :

Président Marco AYMON

Secrétaire Rita BONVIN

Présents Béatrice AYMON, Christophe AYMON, Sophie BETRISEY, Alexandre BLANC, Serge BLANC, Gabrielle BOLLE, Gilles CHABBEY, Patrice CHABBEY, Patricia CONSTANTIN, Daniel COTTER, Clément CRETТАZ (dès 20h), François DARBELLAY, Frédéric FOURNIER, James GAILLARD, Laurette GAUDIN, Alain GOLLUT, Benoît JOLLIEN, Bertrand MOOS, Bernard MORARD, Gino MORARD, Suzie PARADIS ZUFFEREY, Didier PLASCHY, Jean-Pierre RIAND, Hervé SCHILD, Richard TRAVELLETTI, Marilyn THURRE, Bertrand VIANIN.

Excusées Nicole JOLLIEN, Nicole BONVIN.

Conseil municipal Georgy BETRISEY, Jacques BLANC, Serge AYMON, Luc BETRISEY, Philippe JUILLARD, Dominique SAVIOZ, Thierry FOLLONIER.

DEBATS

3	100.02	Conseil général

Mot de bienvenue et ouverture de la séance par Marco AYMON, Président du Conseil général.

Le Président informe l'assemblée des éléments suivants :

- dépôt d'une interpellation de Béatrice AYMON concernant le matériel et les manuels scolaires qui a été transmise à la municipalité pour traitement dans les 3 mois, conformément au RCG ;
- réponse à la question écrite de Patrice CHABBEY concernant la SDA, transmise à l'intéressé ainsi qu'aux Chefs de groupe pour diffusion et information ;
- calendrier 2008 du CG : la séance plénière prévue le 11 décembre sera vraisemblablement repoussée au 18 décembre en raison des nouvelles échéances électorales durant la préparation du budget 2009.

Mot de bienvenue et salutations d'usage par Georgy BETRISEY, Président de commune.

1. Contrôle des présences

Ont signé la liste des présences, 29 Conseillers généraux, le quorum est atteint.

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour

Le Président : la convocation à cette assemblée vous est parvenue dans le délai légal. Elle contenait l'ordre du jour. Je vous en donne lecture :

1. Contrôle des présences.
2. Approbation de l'ordre du jour.
3. Approbation du PV de la séance plénière du 18.10.07.
4. Détermination du coefficient d'impôt.
5. Approbation du Budget 2008.
6. Présentation du plan financier 2008-2011.
7. Remembrement parcellaire urbain du secteur de Rougenan : modification du périmètre.
8. Divers.

L'ordre du jour est adopté sans remarque.

Patrice CHABBEY, Bernard MORARD, Serge BLANC, Daniel COTTER et Béatrice AYMON annoncent une intervention dans les « Divers ».

3. Approbation du PV de la séance plénière du 18.10.2007

Le Président : Vous avez tous reçu le PV de la dernière assemblée, nous n'en donnerons pas lecture. Nous vous prions de corriger le titre du point 3 et de remplacer *14.12.2006* par *14.06.2007*.

Le PV est adopté avec cette rectification.

4. Détermination du coefficient d'impôt

Le Président : le CC a décidé de nous proposer une baisse du coefficient d'impôt. Selon l'art. 3 point 2 alinéa f, il nous appartient de nous déterminer sur le coefficient d'impôt. Je passe la parole à Bernard MORARD, Président de la commission de gestion, pour la lecture du point 2 de leur rapport.

Commentaires généraux par Bernard MORARD puis présentation du point 2 du rapport de la commission de gestion par Benoît JOLLIEN, rapporteur de la commission.

Les Chefs de groupe, Gabrielle BOLLE pour le groupe PS, Alexandre BLANC pour le groupe PDC et Serge BLANC en remplacement de Nicole JOLLIEN pour le groupe EC acceptent l'entrée en matière.

Le Président ouvre le débat au sein du CG.

Le groupe PDC, à l'exception de Patrice CHABBEY qui annonce son abstention, soutient la baisse du coefficient d'impôt, alors que le groupe PS refuse cette baisse ; le groupe EC est partagé.

Luc BETRISEY donne les informations suivantes au sujet du taux d'indexation : la loi fiscale prévoit que l'indexation doit être répercutée lorsque l'indice des prix à la consommation évolue de plus de

10% ; la dernière adaptation de cette loi date de 1993-94 sur un indice de 102,6%. La prochaine indexation risque d'arriver vers 2008 puisque nous sommes actuellement à 112,2%. Toutefois, le taux d'indexation, qui a passé de 125% en 1993-94 à 145% aujourd'hui, montre que la commune a déjà effectué ces adaptations hors des obligations légales.

Discussion finale : aucune intervention.

Vote

La proposition de la municipalité de baisser le coefficient d'impôt de 1.25 à 1.20 est acceptée par 16 voix favorables, 11 avis contraires et 1 abstention.

5. Approbation du Budget 2008

Le Président : en vertu de l'art. 9 al. d) RCG, le Bureau a donné mandat aux commissions permanentes d'examiner le budget 2008 sous les aspects les concernant et d'émettre leurs remarques et questions à la Commission de gestion. Celle-ci les a réceptionnées et les a intégrées à son rapport. Après étude, la Commission de gestion n'a pas utilisé son droit à proposer des amendements au CC, tel que prévu à l'art. 11 RCG. Le budget sera adopté in globo.

Avant de passer la parole au Président de la commission de gestion, le Président expose l'ordre des débats.

Présentation du rapport par Benoît JOLLIEN.

Les chefs de groupes acceptent l'entrée en matière.

Budget 2008

Message introductif et aperçu des principaux éléments.

Aucune intervention.

Comptes de fonctionnement

Aucune intervention aux chapitres 0 administration générale, 1 sécurité publique, 2 enseignement et formation, 3 culture loisirs et culte, 4 santé, 5 prévoyance sociale, 6 trafic, 7 protection et aménagement de l'environnement, et 9 finances et impôts.

Chapitre 8 économie publique : interventions aux points 830.365.00 et 810.314.00. Les intervenants sont satisfaits.

Comptes d'investissements

Aucune intervention aux chapitres 0 administration générale, 1 sécurité publique, 2 enseignement et formation, 3 culture loisirs et culte, 4 santé (pas d'objet) et 6 trafic.

Chapitre 5 prévoyance sociale : Patrice CHABBEY demande ce qu'il advient du projet de la crèche.

Réponse de Dominique SAVIOZ : un nouveau projet a été présenté avec la construction d'un immeuble à proximité de l'école de Botyre, bâtiment qui comprendrait entre autre 2 étages de 300 m2

pour la crèche et un étage pour des appartements protégés ; ces appartements protégés appartiendraient aux promoteurs mais la commune deviendrait partenaire par le biais d'un cautionnement des loyers durant 2 ans, comme cela se pratique déjà ailleurs. Ce dossier a été accepté par le CC ce jour, sous réserve que les prix et le concept conviennent. Les travaux pourraient commencer en 2008. Le projet sur le site du centre commercial reste ouvert à condition que ce projet soit réalisé en 2008.

Chapitre 7 protection et aménagement de l'environnement : Bernard MORARD demande si la procédure d'appel d'offres pour la zone camping est lancée, si oui sous quelle forme et si des réponses sont déjà parvenues à l'administration.

Réponse de Jacques BLANC : la procédure d'appel d'offres a été reportée en raison du droit d'emption qu'a fait valoir un propriétaire au moment de l'enregistrement des actes. Il fallait dès lors s'assurer que ce propriétaire soit d'accord de louer sa parcelle ; de nouveaux actes ont été signés il y a 2 semaines. L'appel d'offres se fera par des annonces dans des journaux spécialisés en diverses langues, avec remise de documents lors d'une vision locale. Le CC s'est réservé la possibilité de constituer le cas échéant un consortium afin de permettre à des gens de la région d'être impliqués dans le développement de ce projet.

Autre intervention au point 700.500.00.

Au chapitre 8 économie publique, intervention au point 800.501.
Les intervenants sont satisfaits.

Chapitre 9 finances et impôts : Christophe AYMON demande ce qu'il advient du projet de la piscine/wellness/fitness.

Réponse de Jacques BLANC : Afin de ne pas engager des coûts supplémentaires avec les frais d'ingénieurs spécialisés pour une mise à l'enquête sans certitude de faisabilité administrative du projet, le comité a décidé d'entamer une procédure de demande préalable. Une dizaine de recours ont été déposés. La municipalité demande aux requérants de se déterminer sur les arguments des opposants puis traitera le dossier en prenant position sur ces arguments. Si la municipalité juge le dossier recevable, les opposants ont la possibilité de poursuivre leur recours selon les voies habituelles. Sur le plan financier, ce projet se monte à environ 10 millions de francs ; actuellement, seuls 15% des propriétaires ont promis un montant, il existe donc une grande marge de progression et une prospection systématique sera effectuée durant la période de Noël.

Avant la clôture du débat, Didier PLASCHY intervient pour signifier son refus du budget, et Rita BONVIN demande que le rapport d'audit de Télé Anzère SA, auquel ont eu accès les membres de la commission de gestion, soit transmis officiellement au Bureau du CG.

Discussion finale : aucune intervention.

Vote

Le Budget 2008 tel que proposé par la municipalité est accepté par 28 voix favorables, 1 avis contraire et aucune abstention.

6. Présentation du plan financier 2008-2011

Le Président : Comme exigé par la loi cantonale, le CC nous a fait parvenir le plan financier 2008 – 2011. Cet objet n'étant pas soumis à l'approbation du CG, je donne la parole à la municipalité pour sa présentation.

Présentation du plan financier par Luc BETRISEY.

Lors du débat, il est notamment mentionné le manque de projets importants en lien avec les énergies renouvelables alors que notre commune porte le label « Cité de l'énergie ».

En l'absence de Nicole BONVIN, Luc BETRISEY mentionne les subventions découlant du règlement communal de soutien aux énergies renouvelables et le fait qu'Ayent soit la seule commune valaisanne à posséder un tel règlement. D'autre part, durant la précédente législature, des études ont été effectuées pour la production d'énergie par le réseau d'eaux usées de Trébutyre (pas rentable) et par le réseau d'eau communal (pas d'intérêt financier).

Le Président de commune informe le CG que l'ESR a effectué une étude pour l'implantation d'une éolienne sur le site du Pas de Maimbré mais que les vents parfois tempétueux ne conviennent pas à un tel projet.

Le CG prend note du plan financier 2008 – 2011.

7. Remembrement parcellaire urbain du secteur de Rougenan : modification du périmètre

Le Président : le CC a transmis au bureau du CG le dossier de modification du périmètre de la zone Rougenan. Mandat a été donné à la commission de l'environnement, de l'énergie, de l'édilité et de l'urbanisme de l'analyser et d'en faire rapport.

Alain GOLLUT, Président de la commission EEEU, demande à la municipalité de prévoir les délais nécessaires pour l'étude des dossiers par le CG.

Christophe AYMON, rapporteur de la commission, présente le rapport.

Les Chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Aucune intervention du CG ou de l'exécutif.

Vote

La modification du périmètre du remembrement parcellaire urbain du secteur de Rougenan est acceptée à l'unanimité (29 voix favorables).

8. Divers

Patrice CHABBEY demande que les rapports de commission du CG figurent sur le site internet de la commune. Il demande également quel est l'agenda prévu pour le futur règlement des quotas et si une consultation publique est prévue. Il remercie la municipalité pour les réponses à ses questions concernant la SDA et souhaite que celles-ci soient transmises à tous les CG.

Le Président indique que tous les Chefs de groupe ont reçu la réponse écrite de la municipalité mais que les autres personnes intéressées peuvent s'annoncer au secrétariat.

Au sujet du règlement des quotas, Philippe JUILLARD répond que la commission se réunit chaque 2 semaines pour terminer ce règlement à fin mars et qu'une demande de prolongation sera effectuée afin de passer les différentes étapes administratives jusqu'à l'homologation. Cette commission est composée des membres des commissions de l'aménagement du territoire et du tourisme et de la promotion économique, associés à des personnes du milieu touristique et à des entrepreneurs qui se chargent de recueillir les éléments de réponse.

Bernard MORARD constate que le buraliste postal quitte ses fonctions ; la municipalité s'est-elle souciée du renouvellement de ce poste ?

Georgy BETRISEY répond qu'il est fort probable, selon les informations actuellement en sa possession, que ce poste soit repourvu par mutation interne sans mise en postulation.

Serge BLANC demande ce qu'il advient du dossier du chauffage à bois à Anzère.

Philippe JUILLARD : Ce dossier a été transmis à l'Etat du VS afin que les divers services spécialisés se prononcent. A ce jour, le dossier n'est toujours pas revenu ; parallèlement, les opposants ont pris un avocat et attendent également le retour du dossier.

Daniel COTTER demande si le projet de nomination d'un professionnel en tant que tuteur intercommunal a été abordé par l'exécutif.

Georgy BETRISEY répond qu'il n'y a pas encore d'intervention officielle mais que la complexité des situations va certainement nécessiter des solutions dans un bref délai.

Béatrice AYMON demande à l'exécutif d'effectuer de nouvelles actions de sensibilisation auprès des patrons de café de la commune car des jeunes de moins de 16 ans ont régulièrement accès à l'alcool et aux cigarettes.

La municipalité en prend acte.

Le Président de commune annonce la date des élections communales 2008, soit le 12 octobre 2008.

Remerciements et salutations d'usage du Président de commune et du Président du Conseil général.

**LE CONSEIL GENERAL DE LA
COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Aymon Marc

La Secrétaire
Bonvin Rita